Concertation, cohérence, équilibre, flexibilité et ambition : Rouen pose les conditions d'une fusion des ports réussie

Dans l'attente de décisions nationales qui devraient intervenir rapidement, Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen et Christian Boulocher, Président de l'Union Portuaire Rouennaise, co-signent un courrier adressé au Premier Ministre pour fixer les conditions de la fusion des établissements portuaires de Rouen, du Havre et de Paris.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol et Christian Boulocher, cette fusion est « bienvenue pour la vallée de Seine, à condition qu'elle respecte certains principes », dont voici les principales lignes directrices :

- La concertation qui fait défaut à ce stade. Hormis un « un court document de cadrage, qui fixe quelques enjeux certes majeurs », rien n'a été transmis à ce jour sur la future gouvernance, les emplois et leur répartition, la fiscalité attractive et concurrentielle ou encore la place des différentes parties concernées, en particulier les collectivités locales et les acteurs économiques.
- La cohérence. Rouen, Capitale de la Normandie et au coeur de la Vallée de Seine, accueille depuis plusieurs années déjà le siège d'HAROPA, Groupement d'Intérêt Economique réunissant les trois ports. Il semble donc logique et cohérent, pour les deux Présidents, que « Rouen accueille le siège du nouvel Établissement public résultant de la fusion ». Rouen est caractérisé par la rencontre du maritime et du fluvial, ce serait ainsi aussi la reconnaissance du fleuve comme stratégie de l'axe Seine. Si tel n'était pas le cas, « la présidence de l'établissement devrait revenir à une personnalité rouennaise ».
- L'équilibre territorial. Ce nouvel Établissement public doit être respectueux de l'équilibre souhaité entre les trois pôles et adaptée à la présence des services déconcentrés de l'État en Normandie. Il est ainsi proposé que « Rouen accueille la direction générale, les finances, les fonctions commerciales ainsi que les services en charge du développement durable et de l'environnement ». L'emploi au sein de la Métropole Rouen Normandie doit être défendu et conforté c'est pourquoi « tout projet de fusion n'est acceptable qu'à la condition sine qua non que le nombre et la qualité des emplois sur le territoire rouennais à la suite de la fusion soient au moins équivalents à ceux de la situation actuelle ». L'équilibre doit également pouvoir se lire dans une gouvernance partagée, associant pleinement les territoires et les entreprises clientes des ports.
- La flexibilité. La nouvelle entité devra offrir une certaine marge de flexibilité locale : des niveaux de délégations importants doivent être confiés aux 3 ports.
- L'ambition. Les objectifs du projet de fusion doivent être revus à la hausse. Le projet devra être assorti d'un plan d'investissements massif, notamment en termes d'infrastructures, équilibré sur les trois ports. Les ambitions de report modal, de la route vers le fleuve et le train, doivent être beaucoup plus fortes à l'image des ports du Range Nord.

Retrouvez le communiqué de presse et le courrier en pièces jointes.

CP Courrier PM Fusion des ports 061020.pdf Courrier Jean Castex - NMR CB HAROPA Fusion des ports_0.pdf